

Justificatifs à fournir en fonction du pass permanent et de la situation actuelle

Pass permanent **Jeune Solidarité à 9,20€/mois (moins de 26 ans)**

Boursier scolaire (collégien ou lycéen)	→	Notification d'attribution de bourse pour l'année en cours émanant du Ministère de l'Éducation Nationale délivrée par l'établissement scolaire ou l'Académie (attestation du CROUS non acceptée).
Bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire sans participation financière de moins de 26 ans	→	Attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie faisant mention de la Complémentaire Santé Solidaire sans participation financière en cours de validité.

Pass permanent **Enfant Famille Nombreuse à 14,60€/mois (moins de 26 ans)**

Dans tous les cas	→	Justificatifs liés à la composition de la famille (minimum 3 enfants) : photocopies de toutes les pages renseignées du ou des livrets de famille
<i>et selon votre situation :</i>		
Scolaire (collégien ou lycéen)	→	Certificat de scolarité de l'année scolaire en cours.
Étudiant	→	Certificat de scolarité ou photocopie recto/verso de la carte étudiant de l'année scolaire en cours (contrat de professionnalisation non accepté).
Stagiaire de la formation professionnelle	→	Attestation remise par l'organisme de formation professionnelle mentionnant les dates de stage.
Apprenti	→	Attestation d'apprentissage de l'année scolaire en cours.
Service Civique	→	Contrat d'engagement mentionnant les dates et le lieu de celui-ci.

Pass permanent **Jeune à 18,30€/mois (moins de 26 ans)**

Scolaire (collégien ou lycéen)	→	Certificat de scolarité de l'année scolaire en cours.
Etudiant	→	Certificat de scolarité ou photocopie recto/verso de la carte étudiant de l'année scolaire en cours (contrat de professionnalisation non accepté).
Stagiaire de la formation professionnelle	→	Attestation remise par l'organisme de formation professionnelle mentionnant les dates de stage.
Apprenti	→	Attestation d'apprentissage de l'année scolaire en cours.
Service Civique	→	Contrat d'engagement mentionnant les dates et le lieu de celui-ci.

Pass permanent **Solidarité à 20€/mois**

Demandeur d'emploi non indemnisé de moins de 26 ans	→	Notification de refus d'ARE (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi) datée de moins de trois mois, délivrée par pôle emploi.
Bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire sans participation financière de 26 ans et plus	→	Attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie faisant mention de la Complémentaire Santé Solidaire sans participation financière en cours de validité.

Pass permanent **Étudiant Métropolitain à 30,40€/mois (moins de 26 ans)**

Étudiant	→	Certificat de scolarité ou photocopie recto/verso de la carte étudiant de l'année scolaire en cours (contrat de professionnalisation non accepté).
Stagiaire de la formation professionnelle	→	Attestation remise par l'organisme de formation professionnelle mentionnant les dates de stage.
Apprenti	→	Attestation d'apprentissage de l'année scolaire en cours.
Service Civique	→	Contrat d'engagement mentionnant les dates et le lieu de celui-ci.

Pass permanent **Pour Tous à 40€/mois**

Dans tous les cas	→	Aucun justificatif
--------------------------	---	--------------------

Pass permanent **Intégral Pour Tous à 68€/mois (déplacements métropolitains)**

Dans tous les cas	→	Aucun justificatif
--------------------------	---	--------------------